

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2321

16 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Coral S.à r.l.	111363	Hearing International Group S.A.	111387
AFTS Holdings S.A.	111408	Hoffmann-Schwall S.A.	111382
All Time Sports, G.m.b.H.	111406	I.R.S.M. S.A.	111380
Banbonne Investments S.A.	111403	LEVY SOEURS, successeurs	111398
Banbonne Investments S.A.	111403	LEVY SOEURS, successeurs, Luxembourg	111399
Baticom S.A.	111380	Manital Participations et Finance S.A. ...	111397
Baticom S.A.	111380	Mantra International S.à r.l.	111401
Becrolux S.A.	111400	Mars Propco 9 S.à r.l.	111362
Becrolux S.A.	111397	MCM International S.A.	111397
Bel-Fa S.A.	111364	Michel S.A.	111381
Betulla Invest S.A.	111405	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ...	111364
Bone Music Sàrl	111400	Prince S.A.	111386
Burger King (Luxembourg) S.à r.l.	111403	Prodeo Holdings Limited	111382
Coble.Com S.A.	111381	Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l.	111398
Dallayrac Investments S.A.	111386	Râm S.A.	111362
De Ark Holding S.A.	111396	SES Digital Distribution Services S.A. ...	111387
Endstone Finance S.à r.l.	111396	SES Digital Distribution Services S.à r.l.	111387
Endstone Finance S.à r.l.	111408	TPM Holding S.A.	111381
Etablissements Hoffmann-Schwall S.A. ...	111382	Value Secondary Investments Manage- ment S.A.	111362
Euro Broker Service S.A.	111395	VFS Europe S.à r.l.	111401
Euro Packaging System S.A.	111396	Zamorano et Cie	111407
Fimolux International S.A.	111395		
Finial Sàrl	111362		
Fivim S.A.	111387		
Hearing International Group S.A.	111386		

Mars Propco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.300.

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111131/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 714.875,00.**Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.722.

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111143/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Value Secondary Investments Management S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 124.493.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juillet 2007, acte n° 522 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007111105/208/13.

(070126787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Râm S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 90.127.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 5 septembre 2007 que le siège social de la société est transféré de L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007111154/2738/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Advent Coral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.831.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 22 June 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT VISION HOLDING S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under B 128.831, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 6 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

Sole resolution

The sole partner decides to change the Company's name into ADVENT CORAL S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of ADVENT CORAL S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, une société organisée et régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 22 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT VISION HOLDING S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.831, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du

6 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en ADVENT CORAL S.à.r.l. et de modifier l'article 4 des statuts qui doit être lu comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de ADVENT CORAL S.à.r.l.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007, Relation: EAC/2007/7429. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111364/239/68.

(070127716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Bel-Fa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 64.369.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111360/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05179. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PayPal HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 28 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 October 2006, number 1901. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 June 2007, number 1047, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 118 349 (hereafter «the Company»).

The general meeting was opened at 14.00 with Paul Mousel, licencié en droit, residing in Bertrange, in the chair, who appointed as secretary Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig.

The general meeting appointed as scrutineer Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of the Company into a société en commandite par actions and change of the name of the Company;

2. Conversion of the share capital into dollars of the United States of America and allocation of shares;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 27,200,000.-);
4. Payment and subscription of new shares;
5. Reduction of the share capital of the Company by an equivalent USD amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), depending on the currency exchange rate as at the date of the general meeting by repayment to the shareholders and granting of special powers;
6. Resignation of the directors, of the auditor and discharge;
7. Creation of a supervisory board and appointment of its members;
8. Change of the purpose of the Company;
9. Restatement of the articles of incorporation;
10. Current financial year;
11. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting so that no convening notices were necessary.

IV. - That the present general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert the Company from a société anonyme into a société en commandite par actions and to change the name of the Company into PayPal (EUROPE) S.à r.l. ET CIE, S.C.A.

The general meeting further resolves that the share capital of the société en commandite par actions shall amount to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-); such conversion has been subject to a report dated 25 June 2007, established by MAZARS S.A., independent auditor (réviseur d'entreprises) having its registered office at 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and the conclusion of which reads as follows:

«Based on our work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the net assets does not correspond at least to the number and nominal value of the shares of the Société en Commandite par Actions to be issued.»

The said report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the share capital with effect as of 22 June 2007 from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares of the Company with a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each into forty-one thousand six hundred sixty-seven point ten dollars of the United States of America (USD 41,667.10) at the EUR / USD exchange rate of one to one point three thousand four hundred forty-one EUR / USD (EUR / USD 1.- to 1.3441).

Further to such conversion, the general meeting resolves to convert the fifteen thousand five hundred (15,500) shares of the Company into forty-one point six thousand six hundred seventy-one (41,6671) shares of a société en commandite par actions with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) and further confers full powers to the directors to proceed to such exchange.

Further to the conversion of the shares, all of the forty-one point six thousand six hundred seventy-one (41,6671) shares of the Company are allocated to the sole shareholder PayPal PTE. LTD.

Third resolution

In order to comply with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the «Banking Act»), the general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of forty-one thousand six hundred sixty-seven point ten dollars of the United States of America (USD 41,667.10) up to twenty-seven million two hundred forty-one thousand six hundred sixty-seven point ten dollars of the United States of America (USD 27,241,667.10) through the issue of twenty-seven thousand two hundred (27,200) new shares of the Company with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.

Subscription and payment

The newly issued twenty-seven thousand two hundred (27,200) new shares are subscribed as follows:

- PayPal (EUROPE) S.à r.l., having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, here represented by Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, has resolved to act as unlimited shareholder (actionnaire commandité) of the Company and subscribes one (1) share for a total price of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) out of which one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) is allocated to the share capital of the Company and seventeen thousand dollars of the United States of America (USD 17,000.-) is allocated to the share premium account;

- PayPal 3 S.à r.l., having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, here represented by Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, subscribes eight (8) shares for a total price of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) out of which eight thousand dollars of the United States of America (USD 8,000.-) is allocated to the share capital of the Company and ten thousand dollars of the United States of America (USD 10,000.-) is allocated to the share premium account.

Both contributions have been fully paid up in cash, which has been proved to the undersigned notary by a banking certificate.

- PayPal 2 S.à r.l., having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, here represented by Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, subscribes twenty-seven thousand one hundred ninety-one (27,191) shares at a total price twenty-seven million one hundred ninety-one thousand dollars of the United States of America (USD 27,191,000.-) which are integrally allocated to the share capital.

Those subscribed shares are fully paid up through a contribution in kind by PayPal 2 S.à r.l. of all its assets and liabilities, as of the date of the contribution.

The value of this contribution has been subject to a report dated 25 June 2007, established by MAZARS S.A., réviseur d'entreprises, having its registered office in 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and the conclusion of the report reads as follows:

«Based on our work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and nominal value of shares issued in return, increased by the share premium.»

The said report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

PayPal PTE. LTD., a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 89 Neil Road, #03-01, Singapore 088849, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 200509725E, expressly renounces to its preferential right to subscribe to the newly issued shares.

Further to the capital increase, the shares of the Company will be held as follows:

	Shares
PayPal PTE. LTD., forty-one point six thousand six hundred seventy-one	41.6671
PayPal (EUROPE) S.à r.l., one share	1
PayPal 2 S.à r.l., twenty-seven thousand one hundred and ninety-one	27,191
PayPal 3 S.à r.l., eight shares	<u>8</u>
Total: twenty-seven thousand two hundred forty-one point six thousand six hundred seventy-one shares	27,241.6671

Fourth resolution

The general meeting further resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand six hundred sixty-seven point ten dollars of the United States of America (USD 41,667.10) from its current amount of twenty-seven million two hundred forty-one thousand six hundred sixty-seven point ten dollars of the United States of America (USD 27,241,667.10) to twenty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 27,200,000.-) by cancellation of forty-one point six thousand six hundred seventy-one (41.6671) shares of the Company and reimbursement of forty-one thousand six hundred sixty-seven point ten dollars of the United States of America (USD 41,667.10) to PayPal PTE. LTD.

PayPal (EUROPE) S.à r.l., PayPal 2 S.à r.l. and PayPal 3 S.à r.l. have expressly renounced to participate to such reduction of the share capital of the Company.

Further to the reduction of the share capital of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

	Shares
PayPal (EUROPE) S.à r.l., one share	1
PayPal 2 S.à r.l., twenty-seven thousand one hundred and ninety-one	27,191
PayPal 3 S.à r.l., eight shares	<u>8</u>
Total: twenty-seven thousand two hundred shares	27,200

The general meeting further resolves to grant special powers to the manager to proceed to such reduction of the share capital of the Company and to take or cause to be taken any required measures and actions which are required for the present resolution and to sign all certificates, instruments and documents, as deemed appropriate or suitable.

Fifth resolution

The general meeting acknowledges the termination of the mandates with effect as of today of Mrs Mary Hentges, Mr Brent Bellm, Mr Robert Caplehorn and Mr David Clarke as directors of the Company as well as of the auditor in charge and grants full discharge to them for the period from the incorporation of the Company to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders.

Sixth resolution

The general meeting resolves to create a supervisory board in accordance with article 109 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to fix the number of members at six (6) and to appoint as members of the supervisory board the following persons for a term to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company which shall take place in 2010:

- Mary Hentges, member of the supervisory board, born in Milwaukee, WI, United States of America on 8 November 1958, residing in 6277 Wood Drive, Oakland, CA 94611, United States of America;
- Sandeep Lal, member of the supervisory board, born in New Delhi, India on 26 November 1958, residing in 0902 Honolulu Tower, 341 Bukit Timah Road, 259719 Singapore;
- Scott Thompson, member of the supervisory board, born in Taunton, MA, United States of America on 13 November 1957, residing in 45 Roberts Way, Hillsborough, CA 94010, United States of America;
- Lord John Birt, member of the supervisory board, born in Liverpool, England on 10 December 1944, residing in 501 Knights Court, 4 St John's Place, London EC1M 4NP, United Kingdom;
- Christian Maurin, member of the supervisory board, born in France on 6 August 1947, residing in 34, avenue Gambetta, 92310 Sevres, France;
- Norbert Becker, member of the supervisory board, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 7 October 1953, residing in 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The general meeting resolves to change the purpose of the Company in order to comply with the provisions of the Banking Act. The new purpose of the Company shall now read as follows:

« **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the receipt of deposits or other repayable funds from the public and the granting of credits for its own accounts as well as all other activities which a credit institution may carry out under Luxembourg law including those of an investment firm.

The Company may furthermore participate in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and carry out the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, including the granting of guarantees and the investment in or use of derivative instruments which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

Eighth resolution

The general meeting resolves to proceed to a complete restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new form and purpose of the Company.

The articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

«Chapter I. - Form, Name, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. Form, name. There exists a company in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») under the name of PayPal (EUROPE) S.à r.l. ET CIE, S.C.A. which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within this municipality by a resolution of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

In the event that the Manager or the Managers jointly, as the case may be, determine that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, with the daily management of the Company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the receipt of deposits or other repayable funds from the public and the granting of credits for its own accounts as well as all other activities which a credit institution may carry out under Luxembourg law including those of an investment firm.

The Company may furthermore participate in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies by purchase, sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and carry out the administration, development and management of its portfolio. The Company may lend or borrow with or without collateral, provided that any monies so borrowed may only be used for the purpose of the Company or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company. In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, including the granting of guarantees and the investment in or use of derivative instruments which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of twenty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 27,200,000.-) divided into twenty-seven thousand two hundred (27,200) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares. The shares are and shall remain in registered form.

The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III. - Management, Supervisory board

Art. 7. Management. The Company shall be managed by PayPal (EUROPE) S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandité) of the Company (the «Manager»).

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 8. Powers of the Manager(s). The Manager or the Managers jointly, as the case may be, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

Art. 9. Liability of the Managers and of the shareholders. The Manager or the Managers, as the case may be, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager or the Managers, as the case may be, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 10. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties (i) if the Company has one Manager, by the sole signature of the Manager, or (ii) if the Company has more than one Manager, by the sole signature of any Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager or the Managers, as the case may be, from time to time.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, but only within the limits of such power.

Art. 11. Dissolution - Incapacity of the Managers. In case of dissolution or legal incapacity of any one Manager or where for any other reason it is impossible for any one Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board as defined in article 12 of these articles shall designate one or more Managers, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the Managers shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by article 19 of these articles.

The Managers' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The Managers are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not to be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be appointed by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall forthwith convene a general meeting of shareholders in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 13. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, on such matters as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine. It shall authorise any actions of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Supervisory Board may appoint an independent expert, who shall be an independent auditor («réviseur d'entreprises») and who shall assist the Supervisory Board in the fulfilment of its duties.

Art. 14. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman at the time, date and place determined in the convening notice. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting of the Supervisory Board may be held without prior notice.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

One or more members may participate in a meeting of the Supervisory Board by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Supervisory Board whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 15. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 7 of these articles and to all the other powers reserved to the Manager or the Managers jointly, as the case may be, under these articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Managers' consent.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the general meeting, on the fourth Thursday in the month of April at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such general meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company so require.

The general meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. One or several shareholders holding together at least ten per cent (10%) of the subscribed share capital may request for the inscription of one or several items in the agenda of any general meeting of shareholders. Such request is sent to the registered office of the Company by recorded letter at least five days before the general meeting of shareholders.

The general meetings of shareholders are convened by a notice setting forth the date, place and time and the agenda of the general meeting.

The agenda for an extraordinary general meeting of shareholders as defined in article 25 of the present articles of incorporation shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the purpose or form of the Company.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered shareholders at least eight days prior to the date set for the general meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the general meeting by such means shall constitute presence in person at such general meeting.

A shareholder may also act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable or telex or by e-mail as his proxy another person who does not need to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may require.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, at least five days prior to the date set for the general meeting of shareholders.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of shareholders shall be presided by a person, the Chairman, designated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one scrutineer.

They together form the board of the general meeting of shareholders.

Art. 23. Adjournment. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, must adjourn it if so required by shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first general meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 24. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the general meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 27. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises). The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the Manager or the Managers.

Art. 28. Adoption of financial statements. At every annual general meeting of shareholders in each year the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall present to the general meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the general meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 29. Appropriation of Profits. The audited unconsolidated profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the conditions laid down by law, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation and amendments of the articles of incorporation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Chapter VII. - Applicable law and language

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 33. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.»

Ninth resolution

The current financial year will end on 31 December 2007.

Evaluation

For the purpose of the registration, the increase of the capital is valued at EUR 20,236,589.54.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated nine thousand Euro (9,000.-).

Proportional capital duty exemption request

As the contribution made by PayPal 2 S.à r.l, a company having its registered office in an European Union Member State, to the Luxembourg company, namely PayPal (EUROPE) S.à r.l. ET CIE, S.C.A., consists of all the assets and liabilities of PayPal 2 S.à r.l, and that the consideration for such contribution is exclusively shares, the Company requests the exemption on the proportional capital duty provided for by article 4-1 of the Luxembourg law of 29 December 1971 regarding the capital duty, as amended.

There being no further business, the general meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PayPal HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, avec siège social aux 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 octobre 2006, numéro 1901. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 14 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juin 2007, numéro 1047, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société en société en commandite par actions et changement du nom de la Société;
2. Conversion du capital social en dollars des Etats-Unis d'Amérique et répartition des parts;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.200.000,-);
4. Souscription et libération des nouvelles actions;
5. Réduction du capital social de la Société par remboursement aux actionnaires, d'un montant équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) en fonction du taux de change le jour de l'assemblée générale et pouvoirs spéciaux;
6. Démission des administrateurs, de l'auditeur et décharge;
7. Création d'un conseil de surveillance et nomination de ses membres;
8. Modification de l'objet social de la Société;
9. Refonte des statuts;

10. Année fiscale en cours;

11. Divers.

II. Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la Société de société anonyme en société en commandite par actions et de changer la dénomination sociale de la Société en PayPal (EUROPE) S.à r.l. ET CIE, S.C.A.

L'assemblée générale décide en outre que le montant du capital social de la société en commandite par actions sera de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-); cette conversion a fait l'objet d'un rapport du 25 juin 2007, établi par MAZARS S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la conclusion est la suivante:

«Basé sur notre travail effectué, rien ne nous laisse croire que la valeur total de actifs nets ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la Société en Commandite par Actions à émettre.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, avec effet au 22 juin 2007, de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions de la Société ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune en quarante et un mille six cent soixante-sept virgule dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 41.667,10) au cours d'échange EUR / USD de un à un virgule trois mille quatre cent quarante-et-un EUR / USD (EUR / USD 1,- à 1,3441).

Suite à cette transformation, l'assemblée générale décide de convertir les quinze mille cinq cents (15.500) actions de la Société en quarante et une virgule six mille six cent soixante et onze (41.6671) actions d'une société en commandite par actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune et donne en outre pouvoir aux administrateurs pour procéder à cette conversion.

Suite à la transformation des actions, toutes les quarante et une virgule six mille six cent soixante et onze (41.6671) actions de la Société seront allouées à l'actionnaire unique PayPal PTE. LTD.

Troisième résolution

Afin de respecter les dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la «Loi Bancaire»), l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante et un mille six cent soixante-sept virgule dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 41.667,10) jusqu'à vingt-sept millions deux cent quarante et un mille six cent soixante-sept virgule dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.241.667,10) par l'émission de vingt-sept mille deux cents (27.200) actions nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Souscription et libération

Les vingt-sept mille deux cents (27.200) nouvelles actions émises sont souscrites comme suit:

- PayPal (EUROPE) S.à r.l, ayant son siège social aux 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration ci-jointe, a décidé d'agir comme actionnaire commandité de la Société et souscrit une (1) action à un prix total de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) dont mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) sont affectés au capital social de la Société et dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000,-) sont affectés au compte prime d'émission;

- PayPal 3 S.à r.l, ayant son siège social aux 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration ci-jointe, souscrit huit (8) actions à un prix total de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) dont huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.000,-) sont affectés au capital social de la Société et dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000,-) sont affectés au compte prime d'émission.

Ces deux apports ont été libérés intégralement en espèce, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par la remise d'un certificat bancaire.

- PayPal 2 S.à r.l, ayant son siège social aux 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration ci-jointe, souscrit vingt-sept mille cent quatre-vingt-onze (27.191) actions

à un prix total de vingt-sept millions cent quatre-vingt-onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.191.000,-) qui sont intégralement affectés au capital social de la Société.

Ces actions souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature par PayPal 2 S.à r.l, consistant en l'apport de tout son actif et de tout son passif à la date de l'apport.

La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport en date du 25 juin 2007, établi par MAZARS S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 10A, rue Henri

M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, dont la conclusion est la suivante:

«Basé sur le travail effectué, rien ne nous laisse croire que la valeur total de la contribution en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions émises en contrepartie, augmenté par la prime d'émission.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

PayPal PTE. LTD., une société constituée sous les lois de Singapour, ayant son siège social à 89 Neil Road, #03-01, Singapour 088849, enregistrée auprès du Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 200509725E, renonce expressément à son droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions émises.

Suite à l'augmentation de capital, les actions seront détenues comme suit:

	Actions
PayPal PTE. LTD., quarante-et-une virgule six mille six cent soixante-et-onze actions	41,6671
PayPal (EUROPE) S.à r.l., une action	1
PayPal 2 S.à r.l., vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze actions	27.191
PayPal 3 S.à r.l., huit actions	8
Total: vingt-sept mille deux cent quarante et un virgule six mille six cent soixante et onze actions . . .	27.241,6671

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide en outre de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille six cent soixante-sept virgule dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 41.667,10) de son montant actuel de vingt-sept millions deux cent quarante et un mille six cent soixante-sept virgule dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.241.667,10) à vingt-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.200.000,-) par annulation de quarante et une virgule six mille six cent soixante et onze (41,6671) actions de la Société et remboursement de quarante et un mille six cent soixante-sept virgule dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 41.667,10) à PayPal PTE. LTD.

PayPal (EUROPE) S.à r.l., PayPal 2 S.à r.l. et PayPal 3 S.à r.l. ont expressément renoncé à participer à cette réduction du capital social de la Société.

Suite à la réduction du capital social de la Société, les actions seront détenues comme suit:

	Actions
PayPal (EUROPE) S.à r.l., une action	1
PayPal 2 S.à r.l., vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze actions	27.191
PayPal 3 S.à r.l., huit actions	8
Total: vingt-sept mille deux cents actions	27.200

L'assemblée générale décide en outre de conférer des pouvoirs spéciaux au gérant pour réaliser cette réduction du capital social de la Société et pour prendre toutes mesures et actions qui sont nécessaires ou utiles en vue de la présente résolution et pour signer tous les certificats, actes et documents, jugés appropriés ou utiles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate la fin des mandats avec effet au jour d'aujourd'hui de Mme Mary Hentges, M. Brent Bellm, M. Robert Caplehorn et de M. David Clarke comme administrateurs de la Société ainsi que celui du réviseur en fonction et leur donne pleine décharge pour la période allant de la constitution de Société jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de créer un conseil de surveillance conformément à l'article 109 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, de fixer le nombre de membres à six (6) et de nommer comme membres du conseil de surveillance les personnes suivantes pour une durée qui expire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura lieu en 2010:

- Mary Hentges, membre du conseil de surveillance, née à Milwaukee, WI, Etats-Unis d'Amérique le 8 novembre 1958, demeurant à 6277 Wood Drive, Oakland, CA 94611, Etats-Unis d'Amérique;

- Sandeep Lai, membre du conseil de surveillance, né à New Delhi, Inde le 26 novembre 1958, demeurant à 0902 Honolulu Tower, 341 Bukit Timah Road, 259719 Singapour;

- Scott Thompson, membre du conseil de surveillance, né à Taunton, MA, Etats-Unis d'Amérique le 13 novembre 1957, demeurant au 45 Roberts Way, Hillsborough, CA 94010, Etats-Unis d'Amérique;

- Lord John Birt, membre du conseil de surveillance, né à Liverpool, Grande Bretagne, le 10 décembre 1944, demeurant à 501 Knights Court, 4 St John's Place, London EC 1M 4NP, Grande Bretagne;

- Christian Maurin, membre du conseil de surveillance, né en France le 6 août 1947, demeurant au 34, avenue Gambetta, 92310 Sèvres, France;

- Norbert Becker, membre du conseil de surveillance, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 7 octobre 1953, demeurant au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la Société pour qu'il soit conforme aux dispositions de la Loi Bancaire. Le nouvel objet de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédits pour son propre compte ainsi que toutes autres activités qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi luxembourgeoise y compris celles d'une société d'investissement.

La Société peut aussi prendre de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses actionnaires, filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de «hedging» et de dérivées.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme et au nouvel objet de la Société.

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il existe une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de, PayPal (EUROPE) S.à r.l. ET CIE, S.C.A. qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité par une décision du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Au cas où le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, décident que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ont confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la réception de dépôts ou d'autres fonds remboursables du public et l'octroi de crédits pour son propre compte ainsi que toutes autres activités qu'un établissement de crédit peut accomplir conformément à la loi luxembourgeoise y compris celles d'une société d'investissement.

La Société peut aussi prendre de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la Société ou de ses actionnaires, filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet, et dans ce contexte donner ou recevoir des garanties, émettre tout type d'actions et d'instruments financiers et entrer dans toute sorte de transactions commerciales, de «hedging» et de dérivées.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de vingt-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 27.200.000,-) représenté par vingt-sept mille deux cents (27.200) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront sous la forme nominative.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. - Gestion, Conseil de surveillance

Art. 7. Gestion. La Société sera gérée par PayPal (EUROPE) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commandité de la Société (le «Gérant»).

Les autres actionnaires ne participeront à ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du (des) Gérant(s). Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Art. 9. Responsabilité des Gérants et des actionnaires. Le Gérant ou les Gérants selon le cas, sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants, selon le cas, doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 10. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers (i) si la Société à un Gérant, par la seule signature du Gérant, ou (ii) si la Société a plus d'un Gérant, par la seule signature d'un des Gérants, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant ou les Gérants, selon le cas.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne à qui a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Dissolution - Incapacité des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un quelconque des Gérants, ou si pour toute autre raison l'un quelconque des Gérants est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance tel que défini à l'article 12 des présents statuts nommera un ou plusieurs gérants, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur nomination, les Gérants devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues à l'article 19 des présents statuts.

Les devoirs des Gérants consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunira.

Les Gérants seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, convoqueront immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas, qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le Conseil de Surveillance pourra nommer un expert indépendant, qui devra être un réviseur d'entreprises et qui assistera le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 14. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président à l'heure, à la date et au lieu déterminé dans la convocation. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Des avis écrits de toute réunion du Conseil de Surveillance seront donnés par lettre, par courrier électronique ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par courrier électronique ou par télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion du Conseil de Surveillance peut se tenir sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs membres peuvent prendre part à une réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective au Conseil de Surveillance dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres qu'il existe une situation d'urgence sera définitive et souveraine à cet égard.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs de ses Gérants ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de l'article 7 des présents statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou aux Gérants conjointement, selon le cas, en vertu des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement des Gérants conjointement.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le quatrième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble, de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée des actionnaires. Cette demande est adressée au siège social de la Société par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée des actionnaires.

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par une convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire, tel que défini à l'article 25 des présents statuts, devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en nom au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par lettre télécopiée ou par courrier électronique un mandataire, actionnaire ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve quant à ces pouvoirs de représentation que le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, pourraient exiger.

Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui ou par eux conjointement selon le cas, au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par une personne, le Président, nommée par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

Le Président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la Société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 27. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le Gérant ou les Gérants.

Art. 28. Adoption des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle, le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, présenteront à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

Art. 29. Affectation des bénéfices. Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve et la constitution de provisions.

Dans les conditions fixées par la loi le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation et modification des statuts

Art. 30. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 31. Modification des statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés le moment venu par une assemblée générale des actionnaires avec les exigences de quorum et de majorité conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 33. Langue. Les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.»

Neuvième résolution

L'année fiscale en cours se terminera le 31 décembre 2007.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à EUR 20.236.589,54.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de neuf mille euros (EUR 9.000,-).

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que le présent apport en nature fait par PayPal 2 S.à r.l, une société ayant son siège dans un Etat Membre de l'Union Européenne, à une société luxembourgeoise, nommément PayPal (EUROPE) S.à r.l ET CIE, S.CA., constitue l'ensemble de l'actif et du passif de PayPal 2 S.à r.l, et que cet apport est rémunéré exclusivement par l'attribution d'actions, la Société demande l'exemption du droit d'apport tel que prévu par l'article 4-1 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 concernant le droit d'apport, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mousel, M. Kremer, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. LAC/2007/15354. — Reçu 267,44 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007111361/7241/871.

(070127709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.286.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111349/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06444. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Baticom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.250.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111350/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06447. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Baticom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.250.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111351/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06491. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Coble.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.241.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 140 du 12 février 2000.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COBLE.COM S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111341/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05212. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Michel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.624.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 septembre 2007.

COSELUX S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007111330/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02563. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

TPM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.118.

—
Constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 1987, publié au Mémorial C n^o 73 du 21 mars 1988.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPM HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111339/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05229. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 septembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 2319 du 12 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRODEO HOLDINGS LIMITED
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111340/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05222. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070127285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Hoffmann-Schwall S.A., Société Anonyme,
(anc. Etablissements Hoffmann-Schwall S.A.).

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 29.171.

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), à Alzingen,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 586, route de Thionville, L-5888 Alzingen,

constituée suivant acte notarié du 27 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 15 en 1989.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29 171.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé en date du 20 septembre 2001, il fut décidé de convertir le capital social souscrit de la Société de sa monnaie d'expression originale étant le francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), suivi d'une augmentation de capital, de sorte que le capital social souscrit après ces opérations soit fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action; ledit procès-verbal daté du 20 septembre 2001 fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 16 avril 2002, page 28 239.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Wagner, dirigeant d'entreprise, demeurant à Gonderange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice Maschiella, employé privé, demeurant à Marly (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Armand Sagrillo, employé privé, demeurant à Hettange-Grande (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, de la dénomination sociale de la Société de ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL S.A. en celle de HOFFMANN-SCHWALL S.A.;

2.- Modification de l'objet social de la Société par l'ajout aux prestations offertes par la Société jusqu'à présent, l'activité suivante:

«la pose d'éléments préfabriqués.»;

3.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à un montant de deux cent cinquante-sept mille cinq cents euros (257.500,- EUR) qui sera divisé en dix mille trois cents (10.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

4.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire de trois cents (300 actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, par Monsieur Armand Sagrillo, demeurant au 3, Impasse Ile de France, F-57330 Hettange-Grande, les autres actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

5.- Refonte complète des statuts afin de refléter les divers changements ci-avant intervenus et en particulier de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la raison sociale de la Société de ETABLISSEMENTS HOFFMANN-SCHWALL S.A. en celle de HOFFMANN-SCHWALL S.A.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que ledit changement de la dénomination sociale est pris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société par l'ajout de l'activité suivante aux prestations déjà offertes par la Société jusqu'à présent:

«la pose d'éléments préfabriqués.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à un montant de deux cent cinquante-sept mille cinq cents euros (257.500,- EUR) qui sera divisé en dix mille trois cents (10.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la personne suivante:

Monsieur Armand Sagrillo, employé, demeurant au 3, Impasse Ile de France, F-57330 Hettange-Grande.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu personnellement aux présentes:

Monsieur Armand Sagrillo, prénommé,

lequel a déclaré souscrire les trois cents (300) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire à hauteur de leur valeur nominale.

Le même souscripteur susnommé a déclaré en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme

totale de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans toucher à la forme juridique de la Société, mais afin de refléter tous les changements ci-avant intervenus et en particulier de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les articles refondus de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Refonte des Statuts de HOFFMANN-SCHWALL S.A.:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: HOFFMANN-SCHWALL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce de bois, de matériaux de construction, de produits en matières plastiques et de combustibles solides et liquides, le sciage, le façonnage, le finissage et le débitage de toutes sortes de bois, le transport et la manutention de marchandises ainsi que la pose d'éléments préfabriqués.

La société pourra effectuer toutes autres opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante-sept mille cinq cents euros (257.500,- EUR) représenté par dix mille trois cents (10.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ième}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à mille et cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Alzingen, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Wagner, F. Maschiella, A. Sagrillo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007. Relation: EAC/2007/4842. — Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111337/239/210.

(070127680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Dallayrac Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.199.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour DALLAYRAC INVESTISSEMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111354/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07473. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111336/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05411. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.760.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n ° 183 du 20 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111345/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05200. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.760.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n ° 183 du 20 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111346/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05192. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Fivim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 77.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 septembre 2007.

Pour FIVIM S.A.

J. Reuter

Référence de publication: 2007111352/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04302. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SES Digital Distribution Services S.A.).**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 86.167.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is appeared:

SES EUROPE, a company having its registered office in L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, (RCS Luxembourg B 101.506) acting in her capacity as the sole shareholder of SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 June 2002 under number 843 (hereafter «the Company»), duly represented by Mr Pierre Margue, Vice-President, Corporate & Legal Affairs (SES GLOBAL), residing in Contern by virtue of a proxy given in Betzdorf on 26 March 2007, which will remain attached to the present deed. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 19 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 February 2007 under number 252

The appearing party declares and requested the undersigned notary to state:

Agenda:

1. Conversion of the Company into a société à responsabilité limitée, change of the name and allocation of shares.
2. Restatement of the articles of incorporation.
3. Resignation of the directors and appointment of the managers of the Company.
4. Confirmation of the mandate of the independent auditor (réviseur d'entreprises).
5. Current financial year.

6. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to convert the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and to change the name of the Company into SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l.

The general meeting further resolves that the share capital of the Company will be represented by one hundred twenty-eight million five hundred forty-four thousand five hundred twenty-four (128,544,524) shares with no indication of a nominal value and confers full powers to each of the directors to proceed to such exchange.

The one hundred twenty-eight million five hundred forty-four thousand five hundred twenty-four (128,544,524) shares are held by the sole shareholder i.e. SES EUROPE.

The existence of the share capital has been proved to the undersigned notary by the annual accounts of the Company dated 31 December 2006, which will remain attached to the present deed.

Second resolution

The sole shareholder further resolves to proceed to a complete restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a company under the name of SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Purpose. The Company may, in Luxembourg and abroad:

(a) provide services, including Internet access services via satellite, in the field of telecommunications, directly or through distributors and/or service providers primarily via satellite, and in particular to provide broad band satellite communication services; and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of or participation in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, the sale, lease, installation and/or maintenance of the necessary end-user and service provider communications equipment either directly or through contractors.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies, or for the benefit of the companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Betzdorf. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at one hundred sixty million six hundred eighty thousand six hundred fifty-five euros (EUR 160,680,655.-) represented by one hundred twenty-eight million five hundred forty-four thousand five hundred twenty-four (128,544,524) shares with no indication of a nominal value.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognises only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes, but at least two, of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole manager or of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.»

Third resolution

The sole shareholder acknowledges the resignation with effect as of today of Pdraig Mc Carthy, director, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Robert Bednarek, director, with professional address at Rooseveltplantsoen 4, 2517 KR, The Hague (Netherlands), Ferdinand Kayser, director, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf and Alexander Oudendijk, director, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, as current directors of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to fix the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Pdraig Mc Carthy, manager, born on 27 September 1960 in Cork (Ireland), with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;

- Mr Robert Bednarek, manager, born on 6 October 1957 in New York (United-States of America), with professional address at Rooseveltplantsoen 4, 2517 KR, The Hague (Netherlands);

- Mr Ferdinand Kayser, manager, born on 4 July 1958 in Luxembourg, with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;

- Mr Alexander Oudendijk, manager, born on 22 May 1953 in Djakarta (Indonesia), with professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Fifth resolution

The sole shareholder confirms the mandate of ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, with professional address in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, as independent auditor (réviseur d'entreprises), for a period ending at the ordinary general meeting convened for the approbation of the annual accounts of 2007.

Sixth resolution

The current financial year will end on 31 December 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SES EUROPE, une société ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf (RCS Luxembourg B 101.506) agissant en sa qualité de seule et unique associée de SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, constituée suivant acte notarié du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juin 2002, sous le numéro 843 (ci-après la «Société»), ici représentée par Monsieur Pierre Margue, Vice-President, Corporate & Legal Affairs (SES GLOBAL), demeurant à Contern, en vertu d'une procuration donnée à Betzdorf le 26 mars 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 février 2007, sous le numéro 252.

Lequel comparant requiert et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée, changement de la dénomination et répartition des parts sociales.

2. Refonte des statuts.

3. Démission des administrateurs et désignation des gérants de la Société.

4. Confirmation du mandat du réviseur d'entreprises.

5. Année fiscale en cours.

6. Divers.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transformer la Société de sa forme de société anonyme en société à responsabilité limitée et de changer la dénomination de la Société en SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l.

L'assemblée générale décide en outre que le capital social de la Société sera représenté par cent vingt-huit millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-quatre (128.544.524) parts sociales sans valeur nominale et donne pouvoir à chacun des administrateurs pour procéder à cet échange.

Les cent vingt-huit millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-quatre (128.544.524) parts sociales sont tenues par l'associée unique à savoir SES EUROPE.

L'existence et la réalité du capital social a été prouvé au notaire soussigné par une copie des comptes annuels datée du 31 décembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'associée unique décide en outre de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme légale de la Société et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe une société sous la dénomination de SES DIGITAL DISTRIBUTION SERVICES S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société peut, au Luxembourg ou à l'étranger:

(a) prester des services, y compris des services d'accès à Internet par satellite, dans le domaine des télécommunications, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs et/ou de fournisseurs d'accès, principalement par satellite, et en particulier la fourniture de services de communication à bande large par satellite;

et

(b) réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de toute société ou entreprise de quelque nature que ce soit, ou à la prise de participation dans pareilles sociétés ou entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment mais sans y être limitée, la vente, la location, l'installation et/ou l'entretien du matériel de communication nécessaire aux utilisateurs finaux et aux fournisseurs de services, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs.

La Société peut, en outre, employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de titres et brevets de quelque origine que ce soit, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat des titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation et/ou aux sociétés affiliées tous concours, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant notamment mais sans y être limitée, les transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Betzdorf. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent soixante millions six cent quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 160.680.655,-) représenté par cent vingt-huit millions cinq cent quarante-quatre mille cinq cent vingt-quatre (128.544.524) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou

extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.»

Troisième résolution

L'associée unique constate la démission, avec effet à aujourd'hui, de Pdraig Mc Carthy, administrateur, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Robert Bednarek, administrateur, avec adresse professionnelle à Rooseveltplantsoen 4, 2517 KR La Hague (Pays-Bas), Ferdinand Kayser, administrateur, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf et Alexander Oudendijk, administrateur, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, comme administrateurs de la Société.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Pdraig Mc Carthy, gérant, né le 27 septembre 1960 à Cork (Irlande), avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;
- M. Robert Bednarek, gérant, né le 6 octobre 1957 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à Rooseveltplantsoen 4, 2517 KR La Hague (Pays-Bas);
- M. Ferdinand Kayser, gérant, né le 4 juillet 1958 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf;
- M. Alexander Oudendijk, gérant, né le 22 mai 1953 à Djakarta (Indonésie), avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Cinquième résolution

L'associée unique confirme le mandat de ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que réviseur d'entreprises pour une durée expirant à l'assemblée générale ordinaire réunie pour l'approbation des comptes annuels de l'année 2007.

Sixième résolution

L'année fiscale en cours se terminera le 31 décembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Margue, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, LAC/2007/3602. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007111333/7241/440.

(070127124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Fimolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.445.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111366/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05114. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Euro Broker Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.911.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111367/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05308. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Euro Packaging System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.272.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111368/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05329. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

De Ark Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.135.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n ° 247 du 9 juin 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n ° 365 du 17 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ARK HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111343/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05188. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Endstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.061.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111374/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05262. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Becrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.584.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 et le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111373/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05252. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

**Manital Participations et Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. MCM International S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 70.962.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MCM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.962, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 773 du 18 octobre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial numéro 1954 du 18 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Engin Doyduk, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline Cordiaux, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent quinze (315) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Démission/révocation des anciens administrateurs.
- 2.- Décharge aux administrateurs.
- 3.- Nomination de 3 nouveaux administrateurs
- 4.- Changement de nom de MCM S.A. en MANITAL PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A.
- 5.- Autorisation de transfert de siège du 17, rue Beaumont au 31, Grand-Rue
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

- a.- Monsieur Joë Lemmer, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.
- b.- Monsieur Joseph Hansen, retraité, demeurant à L-8445 Steinfort, 9, cité Montrose.
- c.- Monsieur Aloyse Lemmer, retraité, demeurant à L-8445 Steinfort, 9, cité Montrose.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en MANITAL PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de MANITAL PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Doyduk, C. Cordiaux, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. Relation: LAC/2007/21504. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007111375/242/66.

(070127956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.383.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007111370/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08248. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LEVY SOEURS, successeurs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 11.027.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Armand Wagener, fonctionnaire, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 33, rue Emile Mayrisch;
- 2.- Monsieur Yves Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Madame Isabelle Castel-Wagener, employée, demeurant à Luxembourg;
- 4.- Madame Margot Pauline Bauer-Feyder, pensionnée, demeurant à Sanem;
- 5.- Monsieur Jeannot Wivines, médecin-dentiste, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LEVY SOEURS SUCCESEURS S. à r.l., avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de d'Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 11.027,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 30 mars 1973, publié au Mémorial C numéro 96 du 5 juin 1973,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 165 du 18 mai 1990,

au capital social de cinquante mille euros (€ 50.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, réparti comme suit:

1.- Monsieur Armand Wagener, prénommé, quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
2.- Monsieur Yves Wagener, prénommé, deux cent quatre-vingts parts sociales	280
3.- Madame Isabelle Castel-Wagener, prénommée, deux cent quatre-vingts parts sociales	280
4.- Madame Margot Pauline Bauer-Feyder, prénommée, quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
5.- Monsieur Jeannot Wivines, prénommé, quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
Total: deux mille parts sociales	2.000

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,

- qu'il n'échoit pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wagener, Y. Wagener, I. Castel, P. Bauer-Feyder, J. Wivines, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2007, Relation: EAC/2007/10148. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007111378/219/49.

(070127938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LEVY SOEURS, successeurs, Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 22.771.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Armand Wagener, fonctionnaire, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 33, rue Emile Mayrisch;

2.- Monsieur Yves Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg;

3.- Madame Isabelle Castel-Wagener, employée, demeurant à Luxembourg;

4.- Madame Margot Pauline Bauer-Feyder, pensionnée, demeurant à Sanem;

5.- Monsieur Jeannot Wivines, médecin-dentiste, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LEVY SOEURS SUCCESEURS LUXEMBOURG S. à r.l., avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de d'Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 22.771,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 janvier 1985, publié au Mémorial C numéro 64 du 4 mars 1985,

au capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale, réparti comme suit:

1.- Monsieur Armand Wagener, prénommé, trois cents parts sociales	300
2.- Monsieur Yves Wagener, prénommé, cent soixante-quinze parts sociales	175
3.- Madame Isabelle Castel-Wagener, prénommée cent soixante-quinze parts sociales	175
4.- Madame Margot Pauline Bauer-Feyder, prénommée, trois cents parts sociales	300
5.- Monsieur Jeannot Wivines, prénommé, trois cents parts sociales	300
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,

- qu'il n'échoit pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, ait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Wagener, Y. Wagener, I. Castel, P. Bauer-Feyder, J. Wivines, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2007, Relation: EAC/2007/10149. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007111377/219/47.

(070127937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Becrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.584.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111372/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05247. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Bone Music Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 251, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 101.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111385/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06088. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Mantra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.897.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1291 du 4 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANTRA INTERNATIONAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111386/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05855. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

In the year two thousand and seven, on the first day of the month of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VERITAS FINANCIAL SERVICES LIMITED (BVI), a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, and having its registered office at Akara Building 24, De Castro Street, Wickam's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by M^e Matthieu Chambon, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27th, 2007 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of the Company having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 71.208, incorporated by deed of the M^e Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 27 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 November 1999.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following item on the agenda:

Agenda:

Amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to transfer the registered office of the Company from Dommeldange to Windhof (Koerich).

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to transfer the registered office of the Company to Route d'Arlon, 4 Bâtiment C WBC, L-8399 Windhof (Koerich), Grand Duchy of Luxembourg and to amend the first sentence of the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall therefore read as follows:

«The registered office is established at Windhof (Koerich).»

111402

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed to the appearing person it signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'août,

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VERITAS FINANCIAL SERVICES LIMITED (BVI), une société créée et existante sous les lois des Iles Vierges britannique et ayant son siège social au 24, Akara Building, rue De Castro, Wickam's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges britannique,

représentée par M^e Matthieu Chambon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juillet 2007 laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de la Société ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.208, constituée par acte de M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg le 27 juillet 1999, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 1999.

La comparante a requis le notaire soussigné de prendre acte du point suivant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de transférer le siège social de la Société de Dommeldange à Windhof (Koerich).

La comparante a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à la Route d'Arlon, 4 Bâtiment C WBC, L-8399 Windhof (Koerich), Grand-Duché de Luxembourg et de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Windhof (Koerich).»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit seront supportés par la Société du fait du présent acte sont estimés à mille Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi. Le présent acte notarié a été fait à Luxembourg à la date indiquée au début de cet acte.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu cet acte à la personne comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Chambon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21288. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111387/211/78.

(070127889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.965.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2004, acte publié au Mémorial C n° 983 du 4 octobre 2004.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111388/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05848. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.965.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2004, acte publié au Mémorial C n° 983 du 4 octobre 2004.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111389/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05851. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.455.175,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.769.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BURGER KING (GIBRALTAR) LIMITED having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Companies House (Gibraltar) Limited of 317 Main Street Gibraltar under number 96451 (the «Shareholder»), holder of 2,109,407 shares in the share capital of the Company.

The Shareholder is here represented by Ms Pascale Sicurani, Attorney, residing professionally at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party, represented as stated here above and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the current sole shareholder of BURGER KING (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 52,735,175 (fifty two million seven hundred thirty five thousand one hundred and seventy-five euro), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B - 116 769 (hereafter referred to as the «Company») and incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 24 May 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Number 1494 on 4 August 2006, page 71670, the articles of which have been amended pursuant to the following deeds of the undersigned notary: (i) deed dated 20 June 2006 published in

the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Number 1892 on 9 October 2006, page 90811, (ii) deed dated 19 July 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Number 2238 on 29 November 2006, page 107396, (iii) deed dated 4 August 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Number 2215 on 27 November 2006, page 106294, and (iv) deed dated 13 September 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Number 2215 on 27 November 2006, page 106304.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 3,720,000 (three million seven hundred twenty thousand euro) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 52,735,175 (fifty-two million seven hundred thirty-five thousand one hundred and seventy-five euro) to EUR 56,455,175 (fifty-six million four hundred fifty-five thousand one hundred and seventy-five euro) by the issue of 148,800 (one hundred forty eight thousand eight hundred) new ordinary shares each having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the 148,800 (one hundred forty-eight thousand eight hundred) new ordinary shares and to have them fully paid up at nominal value by the way of a contribution in cash for a total amount of EUR 3,720,000 (three million seven hundred twenty thousand euro) which is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Shareholder decides to amend article eight of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

«The Company's capital is set at EUR 56,455,175 (fifty-six million four hundred fifty-five thousand one hundred and seventy-five euro) represented by 2,258,207 (two million two hundred fifty-eight thousand two hundred and seven) Shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 42,000 (forty-two thousand Euro)

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BURGER KING (GIBRALTAR) LIMITED une société ayant son siège social aux 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du COMPANIES HOUSE (GIBRALTAR) LIMITED of 317 Main Street Gibraltar sous le numéro 96451 (l'«Associé»), détenteur de 2.109.407 parts sociales du capital social de la Société;

L'Associée est ici représentée par Mademoiselle Pascale Sicurani, avocate, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associé unique de BURGER KING (LUXEMBOURG) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec un capital social de EUR 52.735.175 (cinquante-deux millions sept cent trente-cinq mille cent soixante-quinze euros), enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.769 (ci-après dénommée la «Société»), établie suivant un acte passé par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2006, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1494, le 4 août 2006, page 71670 et dont les statuts ont été modifiés par les actes suivants passés par le notaire instrumentant: (i) acte du 20 juin 2006, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1892 le 9 octobre 2006, page 90811, (ii) acte du 19

juillet 2006 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2238 le 29 novembre 2006, page 107396, (iii) acte du 4 août 2006 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2215 le 27 novembre 2006, page 106294, et (iv) acte du 13 septembre 2006 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2215 le 27 novembre 2006, page 106304.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.720.000 (trois millions sept cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 52.735.175 (cinquante-deux millions sept cent trente-cinq mille cent soixante-quinze euros) à EUR 56.455.175 (cinquante-six millions quatre cent cinquante-cinq mille cent soixante-quinze euros) par l'émission de 148.800 (cent quarante-huit mille huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 148.800 (cent quarante-huit mille huit cents) parts sociales nouvelles et les avoir libérées intégralement, moyennant apport en espèces pour un montant total de EUR 3.720.000 (trois millions sept cent vingt mille euros), se trouvant à présent à la disposition de la Société, preuve en étant donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Lequel certificat restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article huit des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé EUR 56.455.175 (cinquante-six millions quatre cent cinquante-cinq mille cent soixante-quinze euros) représenté par 2.258.207 (deux millions deux cent cinquante-huit mille deux cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 42.000 (quarante-deux mille Euro.)

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, tels que représentés ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Sicurani, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24902. — Reçu 37.200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111383/211/120.

(070127887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Betulla Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.124.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 52 du 29 janvier 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 296 du 20 avril 2000. Le capital a été converti en Euros en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 921 du 17 juin 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2005, acte publié au Mémorial C n° 845 du 6 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BETULLA INVEST S.A.*
 FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2007111390/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05844. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

All Time Sports, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.448.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Haus 20,
- Herr Alex Kapp, Geschäftsmann, Ehegatte von Dame Yvette Hary, wohnhaft zu L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte,
- Dame Yvette Hary, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Alex Kapp, wohnhaft zu L-7641 Christnach, 1, um Bierg,

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen Nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALL TIME SPORTS, G.m.b.H., mit Sitz zu Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S.L. Nummer B 64.448, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Mai 1998, veröffentlicht im Memorial C Blatt 26.993 von 1998, und ihre Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 10.634 von 2002.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125,-) Euro, welche wie folgt gezeichnet waren vor nachbezeichneter Gesellschaftsanteilübertragung vom 5. Juni 2003:

- Herr Alex Kapp, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
- Dame Yvette Hary, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: hundert Anteile	100

Feststellung einer Gesellschaftsanteilübertragung

Sodann erklärten die Komparenten, dass gemäß einer privatschriftlichen Abtretung von Anteilscheinen, datiert vom 5. Juni 2003, Herr Alex Kapp und Dame Yvette Hary, vorgeannt, beide fünf (5) ihrer Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALL TIME SPORTS, G.m.b.H., an die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A, vorgeannt, verkauft haben.

Diese Übertragung fand statt zu dem vereinbarten Preise von je sechshundertfünfundzwanzig (625,-) Euro, welche Preise vor gegenwärtiger Urkunde und ohne Beisein des Notars ausgezahlt wurden.

Die vorbenannte anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A. wurde vom Tage der Anteilübertragung angerechnet Eigentümerin, erhielt den Genuss, und trat in die Rechte und Pflichten der ihr übertragenen Anteile ein.

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Sodann erklärte Herr Paul Müller, handelnd wie eingangs erwähnt, andurch zu cedieren und zu übertragen, alle Anteile der anonymen Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A. an der Gesellschaft ALL TIME SPORTS, G.m.b.H., nämlich zehn (10), wie folgt:

- fünf (5) Anteile an Herrn Alex Kapp,
- fünf (5) Anteile an Dame Yvette Hary,

beide hier anwesend und dies annehmend zu dem vereinbarten Preise von je sechshundertfünfundzwanzig (625,-) Euro.

Herr Paul Müller bekennt, im Namen der anonymen Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., von Herrn Alex Kapp und Dame Yvette Hary je den Betrag von sechshundertfünfundzwanzig (625,-) Euro erhalten zu haben worüber hiermit Quittung.

Herr Alex Kapp und Dame Yvette Hary werden vom heutigen Tage angerechnet Eigentümer, erhalten den Genuss, und treten in die Rechte und Pflichten der ihnen übertragenen Anteile ein.

Annahme

Herr Alex Kapp, handelnd in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer, und Dame Yvette Hary, handelnd in ihrer Eigenschaft als technischer Geschäftsführer der vorgenannten Gesellschaft, stimmen der Feststellung der Gesellschaftsanteilübertragung vom 5. Juni 2003 sowie der heutigen Gesellschaftsanteilübertragung zu, in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, sowohl in eigenem Namen als auch für Rechnung der Gesellschaft und erkennen an dass diese Übertragungen ordentlich zugestellt wurden.

Und diese Erschienenen, welche nach vorstehenden Abtretungen das gesamte Stammkapital vertreten, haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, und haben folgende Beschlüsse gefasst:

Einzigter Beschluss

Nach vorstehenden Abtretungen behält Artikel sechs der Statuten folgenden Wortlaut:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125,-) Euro, und gezeichnet wie folgt:

- Herr Alex Kapp, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
- Dame Yvette Hary, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: Hundert Anteile	100

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf eintausendzweihundert (€ 1.200) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, A. Kapp, Y. Hary, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 août 2007, Relation: MER/2007/1078. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 23. August 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007111391/232/78.

(070127910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Zamorano et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: Contern,

R.C.S. Luxembourg B 127.121.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1.- Monsieur Placido Zamorano, cuisinier, demeurant à L-1853 Luxembourg, 9, rue Léon Kauffmann;

2.- Monsieur Marceliano Cuesta De La Fuente, fonctionnaire européen, demeurant à L-1853 Luxembourg, 9, rue Léon Kauffmann.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société en commandite simple dénommée ZAMORANO ET CIE, avec siège social à Contern, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 127.121,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 22 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 67 du 17 mars 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C numéro 883 du 7 décembre 1998.

Que le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (€ 37.184,03) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (€ 24,79) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que Monsieur Placido Zamorano, gérant unique et associé commandité de la société, et Monsieur Marceliano Cuesta De La Fuente, associé commanditaire, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, Monsieur Marceliano Cuesta De La Fuente jusqu'à concurrence des fonds qu'il a promis d'apporter à la société; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-1853 Luxembourg, 9, rue Léon Kauffmann.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Zamorano, M. Cuesta de la Fuente, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18446. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007111379/202/49.

(070127702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Endstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111380/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05265. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AFTS Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.470.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111397/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.